assez mesuré en comparaison des plus de 2,000 autres que j'ai reçus. Je dois signaler au député d'Essex (M. Whelan) que presque toutes ces instances étaient défavorables à la mesure. Apparemment, on cherche à influencer les gens lorsqu'on prétend que les cultivateurs canadiens sont en faveur du projet de loi. Je ne crois pas que ma circonscription soit tellement différente des autres. Voici la lettre que j'ai reçue et que je n'avais nullement sollicitée:

• (5.10 p.m.)

Monsieur,

Eastside Uniform n° 92 a tenu une séance le 27 avril pour y examiner le bill C-176. Ses membres ont adopté une résolution où ils déclaraient qu'ils s'opposent à l'intervention du gouvernement dans le commerce interprovincial et à la mesure nationale de commercialisation prévue dans le bill C-176. La résolution fut adoptée à l'unanimité par la nombreuse assistance. De l'avis des membres, si la mesure est adoptée, les bestiaux et les porcs ne doivent pas y être assujettis puisqu'ils dépendent dans une telle mesure du commerce interprovincial, étant donné que le marché de l'Ouest pour les bestiaux et les porcs se trouve surtout dans l'Est du Canada.

Nous espérons de tout cœur que vous aiderez à rejeter ce bill, qui inquiète tellement les agriculteurs de l'Ouest.

Bien à vous,

La lettre porte la signature du secrétaire de l'Eastside Uniform. C'est un exemple typique des lettres que j'ai recues.

Le député d'Essex a dit que tous les membres des offices de commercialisation de l'Ontario étaient élus de façon démocratique et il a tout à fait raison. C'est magnifique. Mais a-t-il mentionné qu'aux termes du bill C-176, surtout du bill primitif, les membres du Conseil national de commercialisation ne devaient pas être élus et ne devaient pas nécessairement être des producteurs? Ils devaient être désignés par un décret ministériel. C'est étrange qu'il n'ait pas mentionné la chose.

Au cours du débat hier, on a comparé le bill à l'étude à la loi sur la Commission du blé. Mais depuis quand la loi sur la Commission canadienne du blé prévoit-elle la gestion de l'offre? Depuis quand la Commission du blé ordonne-t-elle aux producteurs de blé de limiter leur production à un certain nombre d'acres? Des députés, pas des partisans du gouvernement bien sûr, ont également fait allusion à la Commission du lait. Il s'agit vraiment dans ce cas d'un régime de quotas, qui sont devenus rigoureux et onéreux. Il est vrai que la commission a remédié à l'excédent de production et que maintenant nous importons du beurre. En fait, beaucoup de petits producteurs ont dû abandonner les affaires. Je me demande à quoi ils songent en cette période de Noël, lorsqu'on leur parle de gestion de l'approvisionnement. La Commission canadienne du lait n'a pas très bien réussi à trouver des marchés à l'étranger. Elle a extrêmement bien réussi lorsqu'elle a cherché à limiter la production: cela ne fait aucun doute.

On a souvent parlé du prix des porcs. J'en suis sûr, on rattache la faiblesse du prix au manque de gestion de l'offre. C'est ridicule. Il faut blâmer le gouvernement, qui a conseillé aux cultivateurs de diversifier leur production—de cultiver moins de blé, de semer plus d'orge, de se livrer à la production du porc. La production du porc peut démarrer rapidement. La surproduction et des prix de famine en ont été la conséquence. Personne ne peut nier, je crois, qu'une mesure législative comme celle dont nous sommes saisis hâtera la diminution du nombre des fermes.

En Europe, et, sans aucun doute, dans bien d'autres parties du monde, le nombre des fermes décroît à un taux alarmant. Personne ne s'est-il jamais arrêté à songer que notre pays ferait peut-être bien d'accroître le nombre de ses cultivateurs, ou, du moins de permettre à de bons jeunes hommes d'assumer la direction de certaines exploitations actuelles? Il semble que, aujourd'hui toutes les lois tendent à hâter la diminution du nombre des cultivateurs, quoique, dans un avenir très prochain, le Canada et le monde puissent faire face à une grave pénurie de vivres. Ce projet de loi devrait être modifié, ou bien nous aurons le club fermé en agriculture. Vous pouvez vous livrer à la culture si vous avez de l'argent, mais, autrement, quels que soient votre savoir, votre compétence ou votre expérience, vous ne pourrez vous établir.

On peut contrôler l'offre au moyen d'une mesure législative comme celle dont nous sommes saisis. La conséquence en sera la pénurie, que les importations viendront compenser; des pays plus perspicaces que le nôtre seront heureux de venir nous approvisionner, pourvu que nous y mettions le prix. Au fait, cette mesure législative ne traite aucunement des importations. La gestion de l'offre sera coûteuse. Elle contrôlera et, partant, réduira la production. Elle réduira encore le nombre des fermes. Je ne suis pas encore convaincu qu'elle puisse accroître le revenu net des cultivateurs. Elle ne s'attaque pas à la difficulté réelle, l'accroissement incessant des coûts de production, les rendements inférieurs et le déclin de notre aptitude à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Un autre facteur n'a pas été mentionné jusqu'ici, bien que je sois persuadé qu'au moins certains députés l'évoqueront. Une augmentation du prix des produits agricoles sera inévitable et nous sommes tous des consommateurs. Je pense qu'il faut nous préoccuper des effets qu'aura sur les consommateurs une augmentation des produits alimentaires.

Au sujet des cultivateurs déplacés, il faut nous demander où ils vont après avoir perdu leurs fermes. La majorité d'entre eux se rendent dans nos villes déjà surpeuplées ou, du fait des circonstances, ils en arrivent probablement à dépendre de l'assistance sociale, aggravant ainsi un problème social déjà grave. Incidemment, j'ai remarqué qu'hier, ainsi qu'en fait foi le hansard, le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) faisait état d'un certain article du bill que «nous» avons amendé. Il s'est servi abusivement du terme «nous». Au comité, il voulait que le bill soit adopté tel quel et je ne pense pas qu'il le niera. Il parlait à ce moment-là au député de Crowfoot (M. Horner) qui avait proposé l'amendement même évoqué par lui; il aurait donc dû dire «vous» au lieu de «nous». Il s'est un peu embrouillé dans l'emploi des pronoms personnels.

En terminant, mettons les choses au point. Les éleveurs canadiens ont indiqué nettement qu'ils refusaient ce genre de mesure. De nombreux producteurs d'autres denrées trouvent également le bill inacceptable sans de nombreux amendements. Il est temps que, pour une fois, le gouvernement les écoute.

M. James Hugh Faulkner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je ne participe pas à ce débat en tant qu'expert en agriculture. De nombreux orateurs des deux côtés de la Chambre connaissent cette industrie beaucoup mieux que moi, mais ma circonscription comprend une forte proportion de cultivateurs, soit environ 25 p. 100. J'ai eu amplement le temps de lire le bill et, qui plus est, j'ai eu le temps d'en discuter avec des cultivateurs de ma région.

Le but de mon intervention est de communiquer à la Chambre les conclusions auxquelles je suis parvenu à la